

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1437

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 93, après le mot :

« et »

insérer les mots :

« , concernant les livraisons de biens et les prestations de services mentionnées au même 6° , ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« , en tant qu’il renvoie à ce 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.